

Cote du document:	<u>EB 2007/92/R.57</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>4</u>
Date:	<u>11 décembre 2007</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

**F**



## **Présidence indépendante des consultations relatives à la reconstitution**

### **Document soumis par les pays de la liste A**

À la demande des coordonnateurs de la liste A, le Conseil d'administration est invité à porter son attention sur le présent document, préparé et présenté par les pays de cette liste.

Conseil d'administration — Quatre-vingt-douzième session  
Rome, 11-13 décembre 2007

---

Pour: **Information**



## **Note aux administrateurs**

Le présent document est soumis au Conseil d'administration, pour information, par les pays de la liste A.

Les Administrateurs qui auraient des questions au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec:

### **Theo van Banning**

Administrateur pour les Pays-Bas  
Co-coordonnateur de la Liste A  
téléphone: +39 06 5740306  
courriel: [theo-van.banning@minbuza.nl](mailto:theo-van.banning@minbuza.nl)

### **Elizabeth Nasskau**

Administrateur pour le Royaume-Uni  
Co-coordonnateur de la Liste A  
téléphone: +39 06 6840091  
courriel: [e-nasskau@dfid.gov.uk](mailto:e-nasskau@dfid.gov.uk)

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

### **Deirdre McGrenra**

Fonctionnaire responsable des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: [d.mcgrenra@ifad.org](mailto:d.mcgrenra@ifad.org)



## Table des matières

<b>Sigles et acronymes</b>	<b>ii</b>
<b>I. Introduction</b>	<b>1</b>
<b>II. Historique</b>	<b>1</b>
<b>III. Processus</b>	<b>1</b>
<b>IV. Résumé des discussions</b>	<b>2</b>
A. Justification	2
B. Le point de vue du Président	3
C. Que dit le rapport de l'EEI?	3
D. Exemples	3
E. Mandat	3
F. Critères	3
G. Modalités pratiques	4
<b>V. Conclusions</b>	<b>4</b>

## Annexes

<b>A. Déclaration faite par le Président, M. Lennart Båge, à la quatre-vingt-5 onzième session du Conseil d'administration du FIDA, le mercredi 12 septembre 2007</b>	<b>5</b>
<b>B. Critères: rôle, compétences et qualités, et calendrier du processus</b>	<b>7</b>

## **Sigles et acronymes**

EEI	Évaluation externe indépendante (du FIDA)
IFI	Institution financière internationale

# Présidence indépendante des consultations relatives à la reconstitution

## I. Introduction

1. Le présent document, soumis par les pays de la liste A, décrit le processus suivi par les États membres du FIDA pour examiner la possibilité d'adopter comme nouveau principe celui d'une présidence indépendante des consultations relatives à la huitième reconstitution des ressources du FIDA.
2. Il vise à résumer les discussions qui se sont déroulées entre les membres du FIDA et à réunir les informations regroupées en réponse aux questions soulevées.
3. Le présent document a pour objet de fournir au Conseil d'administration un compte rendu de ces discussions informelles et une plateforme en vue de tout nouveau dialogue qui pourrait intervenir avant que le Conseil n'examine, en décembre 2007, le projet de résolution portant établissement de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA, résolution à soumettre en février 2008 au Conseil des gouverneurs.

## II. Historique

4. La question d'une présidence indépendante des consultations relatives à la reconstitution des ressources du FIDA avait été soulevée de façon officielle lors de l'examen par le Conseil d'administration, en décembre 2004, de la résolution portant établissement de la Consultation sur la septième reconstitution. Bien que plusieurs pays membres aient exprimé leur appui à cette idée, le Conseil avait conclu qu'il ne disposait pas, à ce moment-là, d'assez de temps pour réfléchir à l'introduction d'une présidence indépendante, et que la proposition pourrait être étudiée à l'occasion de la huitième reconstitution.
5. En septembre 2006, la direction du FIDA a soumis au Conseil d'administration un document intitulé: "Présidence des consultations relatives aux reconstitutions: Comparaison des pratiques adoptées dans diverses institutions financières internationales<sup>1</sup>". Ce document montrait que dans toutes les autres organisations semblables, c'est à une personnalité autre que leur Président qu'est confiée la charge de présider les sessions de consultation sur la reconstitution. Les responsables peuvent de la sorte plaider librement en faveur de ces organisations et de leurs mandats.
6. Le Président du FIDA a souligné, tout au long des débats, que cette question relève de la compétence des États membres tout en déclarant soutenir, à titre personnel, le principe d'une présidence indépendante, pour autant que le processus intervienne en temps opportun et que soit choisie une personne efficace capable d'apporter une valeur ajoutée au processus de reconstitution des ressources du FIDA.

## III. Processus

7. L'expérience acquise au sein d'autres organisations internationales constitue une bonne base à partir de laquelle les membres du FIDA peuvent examiner le bien-fondé de cette proposition. Au mois d'août 2007, les pays de la liste A ont lancé auprès des autres listes un processus de consultation sur la possibilité pour le FIDA d'introduire une présidence indépendante pour la reconstitution, sur une base expérimentale, afin d'en évaluer les avantages. La date avait été choisie de manière à permettre au moins trois mois de discussions et de délibérations avant l'examen

<sup>1</sup> EB 2006/88/R.38, Présidence des consultations relatives aux reconstitutions: Comparaison des pratiques adoptées dans diverses institutions financières internationales.

par le Conseil, en décembre, du projet de résolution concernant la huitième reconstitution.

8. Cette idée a été communiquée à tous les Administrateurs par les pays de la liste A, dans une lettre en date du 31 août 2007, à laquelle était jointe un projet de liste de critères suggérés quant au rôle et aux compétences d'une présidence indépendante, sur la base des critères retenus par la Banque asiatique de développement. Un débat informel a eu lieu le 12 septembre, au cours de la session du Conseil d'administration, et les États membres ont été invités à suggérer au Secrétaire du FIDA, de manière confidentielle, les noms de candidats possibles. Les pays de la liste A ont répondu aux questions soulevées à cette occasion dans une lettre adressée le 12 octobre à tous les Administrateurs, les invitant à participer à une réunion informelle, le 6 novembre, pour un nouvel échange de vues. Après une discussion au cours d'une réunion des coordonnateurs de liste et amis, les pays de la liste A ont répondu à une suggestion émanant des pays de la liste C et ont aussi invité les représentants de tous les États membres du FIDA. Les pays de la liste A ont assuré le suivi de cette réunion en adressant à tous les participants, le 30 novembre, une liste actualisée de critères prenant en compte les observations formulées, et ont suggéré à nouveau que des noms soient proposés au Secrétaire au plus tard le 5 décembre. Il a également été proposé que les coordonnateurs de liste se réunissent ensuite pour établir une liste restreinte, avant la session du Conseil d'administration.
9. On trouvera ci-après une synthèse de la justification et d'autres informations que les pays de la liste A ont soumis en réponse aux questions soulevées sur ce point. Une déclaration du Président du FIDA est jointe en annexe A. Les critères concernant le rôle et les compétences requises pour exercer cette présidence font l'objet de l'annexe B, qui comprend également un calendrier des principales communications et discussions intervenues dans le cadre de ce processus.

## **IV. Résumé des discussions**

### **A. Justification**

10. À en juger par l'expérience d'autres institutions, une présidence indépendante des consultations relatives à la reconstitution représente manifestement la meilleure pratique internationale. La Banque africaine de développement et la Banque asiatique de développement, par exemple, ont constaté que le choix d'une présidence indépendante pour leurs reconstitutions s'était traduit par une telle amélioration des résultats qu'elles ont maintenu cette pratique.
11. La principale justification d'une présidence indépendante est qu'elle permettrait des négociations plus efficaces sur les politiques et les ressources, puisque le Président serait libre de promouvoir plus énergiquement l'organisation qu'il dirige. Bien que l'organisation et ses dirigeants doivent tenir compte de tous les États membres, il est à l'évidence difficile pour le Président d'aider à conclure des accords entre États membres lorsqu'il n'y a pas d'entente. Une présidence indépendante serait en mesure de faciliter la discussion entre l'organisation et ses membres – ainsi qu'entre les États membres. En tant que *facilitateur*, la présidence aurait pour rôle de bâtir des ponts et de trouver des accords. Elle travaillerait avec toutes les parties à la définition des priorités, permettant au Président du FIDA de se concentrer sur son rôle de plaidoyer. Naturellement, les deux personnalités œuvreraient en étroite liaison, comme c'est le cas à la Banque mondiale, à la Banque asiatique de développement, à la Banque africaine de développement et dans d'autres institutions. La présence d'un tel facilitateur permettrait aussi aux membres de se réunir séparément et d'établir un consensus au sein du groupe, comme cela se passe dans d'autres IFI.



12. Cette innovation devrait être envisagée dans le cadre de l'adoption par le FIDA d'une culture d'amélioration permanente – culture dans laquelle les membres ont aussi une responsabilité, celle de mettre en œuvre des mesures qui renforcent l'efficacité et intègrent les bonnes pratiques émergentes. Le Plan d'action représente un excellent exemple d'évolution dans cette direction. L'introduction d'une présidence indépendante constituerait une étape supplémentaire dans la culture du FIDA. En faisant le choix d'une présidence indépendante pour les reconstitutions, le FIDA remplacerait une pratique certes effective mais remontant à 25 ans, par une meilleure pratique émergente, telle que l'ont essayée et éprouvée d'autres IFI.

## **B. Le point de vue du Président**

13. Dans une déclaration faite au Conseil d'administration en septembre 2007, le Président du FIDA a réaffirmé son plein appui à l'idée de l'introduction d'une présidence indépendante à condition que cette démarche n'entraîne aucun retard dans le démarrage de la huitième reconstitution (voir annexe A).

## **C. Que dit le rapport de l'EEI?**

14. Le rapport de l'Évaluation externe indépendante du FIDA (EEI) montre qu'il existe une large marge d'amélioration du processus de reconstitution. Il note, à propos de la cinquième reconstitution, que: "le processus de consultation s'est avéré long et a débouché sur une matrice d'activités lourde à manier et dépourvue de priorités<sup>2</sup>", tandis que "tant la cinquième que la sixième reconstitutions ont imposé au FIDA un vaste mouvement de changement, mais il n'a été accordé qu'une attention limitée aux priorités et aux coûts<sup>3</sup>". De nombreux pays membres estiment qu'une présidence indépendante de la huitième reconstitution pourrait contribuer à améliorer le processus, en œuvrant avec les États membres participants et avec l'organisation en vue de la définition de priorités plus précises.

## **D. Exemples**

15. Au cours des réunions informelles, certains États membres ont demandé que leur soient fournis des exemples concrets, tirés des reconstitutions d'autres IFI, de cas dans lesquels une présidence indépendante s'est avérée avantageuse. Plusieurs exemples ont été cités, et notamment la gestion de l'ordre du jour, l'examen de nouvelles politiques importantes, et la définition des objectifs de la reconstitution.

## **E. Mandat**

16. La présidence indépendante devrait servir de modérateur lors des sessions consacrées à la reconstitution afin de parvenir à un consensus sur les conditions et les ressources nécessaires à celle-ci.
17. Il est proposé que le mandat de la personne choisie débute dès que le Conseil des gouverneurs aura pris une décision sur la question, et qu'il prenne fin, sauf décision contraire, à l'achèvement de la reconstitution.
18. En règle générale, les consultations se déroulent en cinq sessions, entre février et décembre, et la durée de la présidence devrait être par conséquent inférieure à un an. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une fonction à plein temps, la présidence suppose que son titulaire dispose de suffisamment de temps pour s'occuper de toutes les questions susceptibles de se poser entre les réunions.

## **F. Critères**

19. La présidence joue un rôle important et la personne choisie devrait avoir une expérience des discussions internationales et, de préférence, des négociations sur la reconstitution des ressources des IFI. Elle devrait avoir une bonne

<sup>2</sup> Évaluation externe indépendante du Fonds international de développement agricole, septembre 2005, paragraphe 3.18.

<sup>3</sup> EEI, paragraphe 3.19.

compréhension des questions de développement, en particulier celles qui se rattachent au mandat spécifique du FIDA.

20. La personne choisie devrait être impartiale et capable, de préférence, de communiquer dans au moins deux des langues officielles du FIDA. La liste complète des critères est présentée dans l'annexe B.
21. Les membres ont été invités à soumettre de façon confidentielle au Secrétaire du FIDA les noms de candidats, en les accompagnant d'une note sur la manière dont la personne proposée répond aux critères, afin que le choix repose uniquement sur leurs qualités intrinsèques.

### **G. Modalités pratiques**

22. Les expériences menées dans d'autres organisations ont montré que le coût n'est pas nécessairement excessif: dans certaines organisations, le chiffre a été inférieur à 100 000 USD, et couvrait principalement les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance. Il n'est pas prévu d'honoraires élevés. Il est à noter que la direction a demandé, dans le budget 2008 du FIDA, un montant de 1,8 million de USD pour les consultations relatives à la huitième reconstitution des ressources. Les éventuels coûts supplémentaires devront être envisagés sur la base de leur opportunité d'ensemble.
23. On prévoit que le Secrétariat établira, pour la personnalité désignée, un contrat respectant l'indépendance de la présidence.

### **V. Conclusions**

24. On voit se former, en particulier parmi les États membres participant à la reconstitution, un consensus pour estimer que le FIDA tirerait des avantages de l'introduction d'une présidence indépendante pour les consultations relatives à la reconstitution, formule appliquée avec succès dans d'autres IFI.
25. On espère qu'un accord pourra être trouvé sur cette question. Il pourrait s'agir d'un accord établi sur une base expérimentale pour la huitième reconstitution, afin que les résultats puissent en être étudiés avant de décider s'il convient de poursuivre cette pratique à l'occasion de la prochaine reconstitution.
26. La décision d'introduire une présidence indépendante des consultations relatives à la reconstitution devrait résulter d'un consensus. Dans le cas contraire, il faudra continuer à avoir recours à la pratique actuelle, le Président assurant la présidence des sessions.
27. Les pays de la liste A souhaitent rendre hommage au Président Lennart Båge et le remercier pour son appui personnel sur cette question. Il a constamment maintenu que la décision appartient aux États membres, tout en exprimant clairement son opinion personnelle, favorable à l'introduction d'une présidence indépendante et qualifiée, pour autant que la décision soit prise en temps opportun. L'objectif visé par les pays de la liste A est par conséquent de parvenir à achever les délibérations à la session du Conseil d'administration en décembre 2007.
28. Dans le cadre de son appui, le Président a également pris les dispositions nécessaires pour que le Secrétariat du FIDA soit disponible en vue de faciliter les délibérations des États membres. Les pays de la liste A souhaitent exprimer leurs remerciements au Secrétariat pour son assistance extrêmement utile et professionnelle. Le processus a induit une participation plus large des États membres et un renforcement du dialogue, et nous estimons que ce résultat est particulièrement précieux au moment où le FIDA avance pour faire face aux défis du vingt et unième siècle.

## **Déclaration faite par le Président, M. Lennart Båge, à la quatre-vingt-onzième session du Conseil d'administration du FIDA, le mercredi 12 septembre 2007**

### **Désignation d'une personnalité indépendante pour présider les consultations relatives à la constitution**

**PRÉSIDENT:** Permettez-moi simplement d'indiquer, dans cette déclaration, que j'ai été invité, dans le contexte de la séance informelle de ce matin consacrée à la question d'une présidence indépendante des consultations relatives à la huitième reconstitution, à faire connaître ma position sur ce point. Je l'ai déjà fait à de multiples reprises, mais je suis très heureux de le faire une fois encore. Accordez-moi donc une minute pour évoquer cette question, afin qu'il ne subsiste absolument aucun doute quant à mon point de vue.

La question de la désignation d'une personnalité indépendante pour présider les consultations relatives à la huitième reconstitution avait été soulevée dans le contexte de l'établissement de la Consultation concernant la septième reconstitution, en décembre 2004. Lors du débat sur le projet de résolution relatif à cette consultation, en décembre 2004, le Conseil d'administration avait pris note de la proposition, mais avait décidé d'en reporter l'examen à la huitième reconstitution.

Afin de faciliter cet examen, la direction du FIDA a présenté au Conseil, à sa session de septembre 2006, un document traitant des pratiques adoptées par diverses institutions financières internationales en ce qui concerne la présidence des consultations relatives à leurs reconstitutions respectives. Ce document, que vous avez tous reçu au mois de septembre de l'an dernier, montrait que le Fonds africain de développement et le Fonds asiatique de développement avaient tous deux fait le choix, pour leurs récentes reconstitutions, d'une présidence indépendante. L'Association internationale de développement, quant à elle, a jusqu'ici maintenu, malgré des efforts dans le même sens, le principe d'une présidence interne des négociations relatives aux reconstitutions.

J'avais déclaré alors, et ma position a été régulièrement réaffirmée depuis les premières discussions de décembre 2004, que c'est aux États membres qu'il appartient d'en décider. Pour ma part, je serais certainement en faveur d'une présidence indépendante, qui apporterait une valeur ajoutée au processus de reconstitution des ressources du FIDA. Une question essentielle est celle du calendrier d'un accord – tant sur le principe d'une présidence indépendante que sur le choix d'une personnalité de haut niveau compétente pour assumer ce rôle important. Nous devons parvenir à une vision claire des choses d'ici le mois de décembre de cette année 2007, afin de garantir un démarrage en souplesse de la consultation à la date prévue, en février 2008.

Comme vous le savez, la pratique habituelle, dans le cadre des consultations sur une reconstitution, consiste à tenir une première session consacrée à l'inventaire des problèmes et à l'approbation d'un calendrier de travail, immédiatement après la session de février du Conseil des gouverneurs. Je suis certain qu'une présidence indépendante apporterait une valeur ajoutée si vous parveniez à identifier, d'ici le mois de décembre, une personne qualifiée ayant l'expérience des discussions internationales de haut niveau, et en particulier des négociations portant sur la reconstitution des ressources des IFI. Cette personne devrait également être en mesure de consacrer le temps nécessaire au processus de consultation, et notamment d'effectuer le travail indispensable entre les sessions.

Ma position est donc correctement exprimée dans la lettre en date du 31 août 2007 adressée aux Administrateurs par M. Theo Van Banning, coordonnateur de la liste A, dans laquelle il écrit que le Président du FIDA a également fait savoir qu'il soutient sans

réserve le principe d'une présidence indépendante, pour autant que le processus d'établissement d'une telle présidence intervienne en temps opportun et que soit choisie une personne efficace capable d'apporter une véritable valeur ajoutée. Cette phrase contenue dans la lettre résume très exactement ce que j'ai toujours dit.

Je souhaite répéter, pour conclure, que cette question est du ressort des États membres. Je voudrais aussi, dans le même temps, demander instamment que les discussions sur une présidence indépendante soient entreprises rapidement afin qu'elles puissent être menées à terme avec succès d'ici le mois de décembre. Dans le cas contraire, il nous faudra continuer à avoir recours à la pratique actuelle. Je ne fais ici que répéter ce qui a été dit précédemment, mais cela permet une certitude absolue quant à ce que je n'ai cessé de dire, dans diverses réunions et dans des conversations bilatérales avec vous.

Enfin, je vous rappelle simplement que le Secrétaire du FIDA est à votre disposition pour faciliter vos discussions sur la suite du processus. Tous mes remerciements sur ce point.

## **Critères: rôle, compétences et qualités, et calendrier du processus**

### **CRITÈRES D'UNE PRÉSIDENTANCE INDÉPENDANTE DES NÉGOCIATIONS RELATIVES À LA RECONSTITUTION DES RESSOURCES DU FIDA**

#### **Rôle de la présidence:**

- Présider les réunions officielles relatives à la reconstitution des ressources du FIDA et les éventuelles réunions ad hoc susceptibles d'être convoquées.
- Faciliter les discussions et élaborer un consensus pour assurer le succès de la reconstitution.
- Avec l'appui du Secrétariat du FIDA, réaliser une synthèse des débats et préparer au terme de chaque réunion un résumé reflétant de manière concise et précise l'état d'avancement des négociations.
- Œuvrer avec le personnel et la direction pour aider à la préparation des réunions, afin de garantir une présentation efficace des questions.

#### **Compétences et qualités:**

- Solide connaissance de l'architecture du développement international, en particulier des institutions financières internationales et du système des Nations Unies, et notamment:
  - connaissance du processus de reconstitution;
  - capacité de comprendre les questions techniques et de développement examinées au cours des réunions, en particulier en ce qui concerne l'avantage comparatif du FIDA.
- Expérience en matière de présidence efficace de réunions internationales, et notamment aptitude à:
  - contribuer à faire concorder des points de vue divergents sur des questions complexes;
  - contribuer à la clarté des débats;
  - être impartial.
- Compétences réelles en matière de liaison et disponibilité en vue d'y consacrer le temps nécessaire, notamment pour résoudre les problèmes pouvant se poser entre

les réunions officielles, et pour effectuer des visites, solliciter l'appui des gouvernements et les consulter entre les sessions.

- Représentation efficace du FIDA auprès des États membres, avec un réseau de contacts parmi les décideurs au sein des ministères clés.
- Compétences linguistiques: de préférence, connaissance pratique d'au moins deux des langues officielles des Nations Unies.

## **PROCESSUS DE SÉLECTION: calendrier des activités**

- 31 août 2007: Envoi d'une lettre à tous les membres du Conseil d'administration énonçant les critères proposés pour une présidence indépendante des consultations relatives à la reconstitution
- 7 septembre 2007: Discussion au cours d'une réunion des coordonnateurs de liste et amis
- septembre - 5 décembre 2007: Communication de façon confidentielle au Secrétaire du FIDA ([p.ciocca@ifad.org](mailto:p.ciocca@ifad.org)) des noms suggérés, avec un bref aperçu de la manière dont les personnes proposées répondent aux attentes en matière de compétences et de qualités
- 12 septembre 2007: Réunion informelle du Conseil d'administration pour débattre des questions soulevées par la proposition
- 12 octobre 2007: Envoi d'une lettre à tous les membres du Conseil d'administration apportant une réponse aux questions soulevées au cours de la réunion informelle et comprenant une invitation à une nouvelle réunion informelle, le 6 novembre. Demande d'observations finales sur les critères. Tous les États membres sont invités une nouvelle fois à communiquer de façon confidentielle au Secrétaire du FIDA ([p.ciocca@ifad.org](mailto:p.ciocca@ifad.org)) les noms d'autres candidats possibles
- 29 octobre 2007: Discussion au cours d'une réunion des coordonnateurs de liste et amis
- 1<sup>er</sup> novembre 2007: Envoi d'une invitation aux représentants de tous les États membres du FIDA
- 6 novembre 2007: Réunion informelle des États membres du FIDA
- 28 novembre 2007: Examen, par les coordonnateurs de liste et amis, de l'avancement des débats et de la marche à suivre

- 30 novembre 2007: Envoi à tous les Administrateurs et aux participants à la réunion du 6 novembre d'une lettre exposant les activités de suivi
- 5 décembre 2007: Date limite de soumission de propositions de noms au Secrétaire du FIDA
- 7 décembre 2007: Réunion entre les coordonnateurs de liste et le Secrétaire du FIDA pour examiner les noms proposés et convenir éventuellement d'une liste restreinte
- 10 décembre 2007: Réunion des coordonnateurs de liste pour une session d'actualisation
- 12 décembre 2007: Le Conseil d'administration étudie le projet de résolution portant établissement de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA, devant être soumise en février 2008 au Conseil des gouverneurs